

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011012

Signataire : HD

OBJET : Acceptation du fonds de concours attribué par Plaine Commune pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers – La Courneuve accueille des élèves dont l'origine dépasse le territoire communal et présente à ce titre un intérêt communautaire,

A la majorité des membres du conseil, Monsieur Sylvain ROS du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenu.

DELIBERE :

ACCEPTE le fonds de concours de 317 750 € attribué par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement des dépenses de fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve au titre de l'exercice 2011.

DIT que la recette sera inscrite au budget 2011 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action
705	74	74751	311	PLAINECO

Le Maire

Jacques SALVATOR